

Document d'objectifs NATURA 2000 FR7200714

Zones humides de l'arrière dune du pays de Born

Tome II ~ Objectifs et programme d'actions

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Concertation et entité de gestion

Pour travailler sur la définition des objectifs de développement durable, les membres du Comité de pilotage ont été invités à participer à des groupes de travail.

Pour la définition des objectifs généraux, deux commissions thématiques ont été menées, en parallèle avec le SAGE des Etangs Littoraux du Born et du Buch.

- Commission thématique Etat et fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- Commissions thématiques Eau et Aménagement du territoire »et« Usages

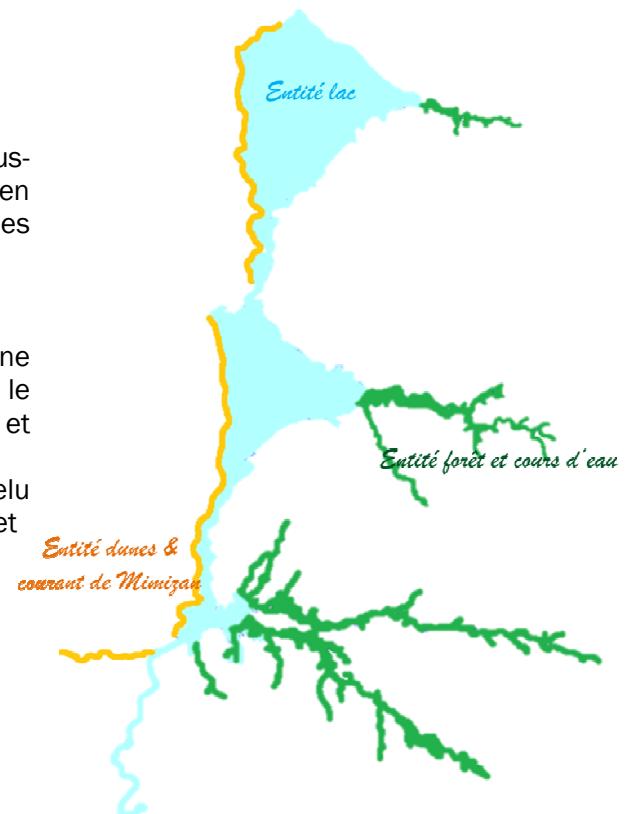
Et, pour la définition des objectifs opérationnels, le travail a été divisé en quatre groupes thématiques, selon une logique d'entité, exposée ci-après :

- Groupe thématique sur la forêt et le réseau hydrographique,
- Groupe thématique sur les lacs et leurs rives et les usages associés,
- Groupe thématique sur les milieux dunaires et halophiles,
- Groupe thématique (scientifique) sur les espèces d'intérêt communautaire.

Pour la suite du travail d'élaboration du DOCOB et notamment la tenue des groupes thématiques, des sous-ensembles homogènes permettant d'identifier les habitats sur lesquels les stratégies sont similaires, tout en tenant compte des liens fonctionnels entre eux ont été définis. Ce travail permettra, par ailleurs, de relier les actions proposées par le DOCOB à des espaces bien précis.

La définition de ces entités émane directement du Tome I du DOCOB :

- principalement constitué par la chaîne des étangs du nord des Landes, les lacs constituent à eux seuls une grande entité de gestion. Du fait de leur connexion hydraulique, le fonctionnement de l'un induit le fonctionnement des autres lacs. Sont également connectés à ces milieux et, liés à leur gestion, les marais et prairies (et quelques boisements alluviaux) des rives d'étangs.
- Les espaces connectés à cette chaîne des étangs correspondent au réseau hydrographique et au chevelu forestier attenant. Quelques milieux ouverts sont également attachés à ces entités : les tourbières, landes et mégaphorbiaies.
- Les milieux halophiles attachés au courant de Mimizan constituent, quant à eux, une seule entité. Cette entité est associée à une autre bien spécifique : la rive dunaire implantée à l'ouest des lacs.



Hiérarchisation des enjeux de gestion

Suite aux diagnostics socio-économique et écologique, nous disposons des éléments suivants :

- les facteurs d'influence (annexe 20) qui permettent de mettre en exergue les activités sociales, économiques et de loisirs et les éléments naturels problématiques ou bénéfiques pour les habitats et les espèces.
- Les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Tome I – enjeux et hiérarchisation, annexe 14).

Afin de visualiser et appréhender les enjeux de gestion ces deux éléments sont étudiés finement pour chacun des habitats et des espèces dans les tableaux « enjeu de gestion » relatifs aux habitats et espèces » (annexe 21). Pour cette étude les critères suivants sont pris en compte :

- l'état de conservation et l'enjeu de conservation,
- les menaces principales et le risque qui en découle (Faible, modéré ou fort),
- le lien entre l'habitat ou l'espèce et une éventuelle gestion,
- les acteurs concernés et les principales influences positives qu'ils ont (ou pourraient avoir) sur l'entité considérée,
- les priorités de gestion définies par le Ministère pour le domaine atlantique.

La prise en compte de cet ensemble de critères, permet de définir une **priorité de gestion** graduée de secondaire à très forte. En fonction des cotations utilisées pour définir l'état de conservation (au niveau du domaine atlantique), la gestion est attachée d'un enjeu de connaissance, de préservation ou de restauration. Et à partir de ces résultats, une classification indicative des habitats et des espèces est proposée selon les degrés de priorités de gestion définis précédemment et ajustés en fonction de la priorité définie par le Ministère :

- Enjeu de préservation/restauration TRES FORT = Priorité 1
- Enjeu de préservation/restauration FORT = Priorité 2,...

Un enjeu de connaissance est ajouté si

Les tableaux suivants montrent les résultats de cette analyse sur la gestion des habitats et des espèces.

Tableau 1 : Priorisation de gestion des HIC

Habitats d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	DREAL 2010 Priorité Domaine Atlantique	Priorité de gestion	Niveau de priorité
3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à Isoete spp.	Majeur	1	Priorité de préservation : TRES FORT	1
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	Majeur	1	Priorité de préservation : TRES FORT	1
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)	Majeur	2	Priorité de préservation : TRES FORT	1
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Majeur	2	Priorité de préservation : TRES FORT	1
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	Majeur	3	Priorité de préservation : TRES FORT	1
2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée *	Modéré	2	Priorité de préservation : FORT	2
2170 - Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i>	Modéré	2	Priorité de préservation : FORT	2
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Majeur	2	Priorité de préservation : FORT	2
7110 -Tourbières hautes actives *	Fort	2	Enjeu de connaissance : FORT	2
7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Fort	2	Enjeu de connaissance : FORT	2
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	Majeur	2	Enjeu de connaissance : FORT	2
4030 - Landes sèches européennes	Fort	3	Priorité de préservation : FORT	2
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Fort	3	Priorité de préservation : FORT	2
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	Fort	3	Priorité de préservation : FORT	2
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin	Fort	3	Priorité de préservation : FORT	2
9190 -Vielles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Modéré	1	Enjeu de préservation : MODERE	3
91D0 - Tourbières boisées	Fort	1	Enjeu de préservation : MODERE	3
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Modéré	2	Priorité de préservation : MODERE	3
2190 - Dépressions humides intradunales	Modéré	2	Priorité de préservation : MODERE	3
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Modéré	2	Priorité de préservation : MODERE	3
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)*	Modéré	3	Enjeu de préservation : MODERE	3
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes *	Fort	3	Priorité de connaissance : MODERE	4
1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques	Secondaire	1	Priorité de préservation : SECONDAIRE	5
9230 - Chênaies galico-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Modéré	1	Enjeu de préservation : SECONDAIRE	5
1230 - Végétations des fissures des rochers thermo-atlantiques	Secondaire	2	Priorité de préservation : SECONDAIRE	6
1330 - Prés salés du schorre moyen	Secondaire	2	Priorité de préservation : SECONDAIRE	6
2110 - Dunes mobiles embryonnaires	Secondaire	2	Priorité de préservation : SECONDAIRE	6
3160 - Lacs et mares dystrophes naturelles	Modéré	2	Priorité de préservation : SECONDAIRE	6
3270 - Rivières avec berges vaseuses et végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p.</i>	Modéré	2	Priorité de préservation : SECONDAIRE	6

Tableau 2 : Priorisation de gestion des EIC

Espèces d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	DREAL 2010 Priorité Domaine Atlantique	Priorité de gestion	Niveau de priorité
1308 - Barbastelle d'Europe	Majeur	1	Enjeu de préservation : TRES FORT	1
1416 - Isoète de Bory	Majeur	1	Enjeu de préservation : TRES FORT	1
1304 - Grand Rhinolophe	Majeur	2	Enjeu de restauration : TRES FORT	1
1356 - Vison d'Europe	Majeur	2	Enjeu de restauration : TRES FORT	1
1831 - Faux cresson de Thore	Majeur	2	Enjeu de préservation : TRES FORT	1
1042 - Leucorrhine à gros thorax	Majeur	2	Enjeu de préservation : FORT	2
1071 - Fadet des laîches	Fort	2	Enjeu de préservation : FORT	2
1220 - Cistude d'Europe	Fort	2	Enjeu de préservation : FORT	2
1303 - Petit Rhinolophe	Enjeu de connaissance	2	Enjeu de connaissance : FORT	2
1321 - Murin à oreilles échancrées	Fort	3	Enjeu de préservation : FORT	2
1328 - Grande noctule	Majeur	3	Enjeu de préservation : FORT	2
1355 - Loutre d'Europe	Modéré	3	Enjeu de préservation : FORT	2
1041 - Cordulie à corps fin	Modéré	2	Enjeu de préservation : MODERE	3
1044 - Agrion de mercure	Modéré	2	Enjeu de préservation : MODERE	3
1618 - Fluteau nageant	Modéré	2	Enjeu de connaissance : MODERE	3
1038 - Leucorrhine à front blanc	Modéré	3	Enjeu de préservation : MODERE	4
1065 - Damier de la Succise	Secondaire	3	Enjeu de préservation : MODERE	4
1096 - Lamproie de planer	Fort	3	Enjeu de connaissance : MODERE	4

SYNTHESE

Cette hiérarchisation permettra de prioriser les actions proposées dans le catalogue d'actions. Toutefois, il est à noter qu'une hiérarchisation des enjeux régionaux est actuellement en cours d'élaboration au sein de la DREAL Aquitaine.

Les éléments identifiés dans ce présent Tome seront donc certainement amenés à évoluer en fonction des directives régionales.

Définition des objectifs de développement durable

I. Objectifs généraux de conservation

Suite aux diagnostics écologiques et socio-économiques du Tome I, certains enjeux, dits objectifs généraux ressortaient :

- conserver, voire améliorer, les habitats d'intérêt communautaire,
- conserver, voire améliorer, les espèces d'intérêt communautaire,
- préserver et restaurer la qualité de l'eau du réseau hydrographique,
- développer la connaissance du site, et assurer son animation.

Ceux-ci sont communs à d'autres sites Natura 2000 et répondent directement à la Directive Habitat, Faune, Flore mais ils ne sont pas forcément adaptés au site et à ses spécificités. En effet, de cette manière, les objectifs généraux prennent en compte des milieux et des espèces qui n'ont pas le même type de gestion, ni les mêmes exigences écologiques (en terme de gestion hydraulique à titre d'exemple...), et favorisent la définition d'objectifs opérationnels contradictoires.

L'idéal est donc de définir des objectifs généraux en fonction des points communs des habitats identifiés et donc, de travailler à l'échelle des entités de gestion précédemment reconnues.

Tableau 3 : Identification des objectifs généraux

Objectifs généraux (O.G.)
A. Enjeux transversaux
B. Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs
C. Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysage
D. Gérer et protéger les habitats dunaires et halophiles
E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs
F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité

II. Objectifs opérationnels

Ces objectifs permettent de préciser chaque objectif général afin d'orienter et d'organiser le choix des actions. Les objectifs opérationnels traduisent les moyens d'atteindre les objectifs de conservation, en énonçant ce qu'il conviendrait de faire, en préalable à l'énoncé des préconisations techniques de gestion. La définition des objectifs opérationnels est basée sur les facteurs d'influence et les menaces principales sur le site ainsi que sur le niveau de risque.

Tableau 4 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

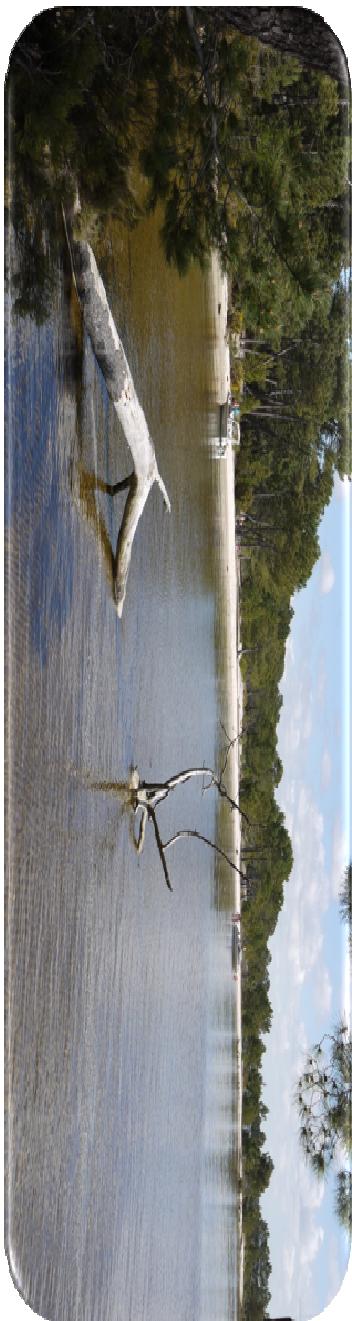
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Habitats et espèces concernées	Activités humaines concernées
A. Enjeux transversaux	A1. Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales)	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>), 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à <i>Isoete</i> spp., 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 1220 - Cistude d'Europe, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe.	Collectivité A déterminer
	A2. Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>), 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à <i>Isoete</i> spp., 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 3160 - Lacs et mares dystrophes naturelles	Collectivité, gestionnaires
	A3. Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du site et animer	Tous les habitats et toutes les espèces	Toutes les activités
B. Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs	B1. Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>), 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à <i>Isoete</i> spp., 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *, 4030 - Landes sèches européennes, 6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes *6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>), 7140 - Tourbières de transition et tremblantes, 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> , 7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *, toutes les espèces.	Agriculture, chasse, pêche, collectivité, privés, gestionnaires
	B2. Limiter les impacts des activités nautique, touristique et récréative sur les habitats et les espèces	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>), 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à <i>Isoete</i> spp., 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Activités de loisirs

		Toutes les espèces	
C. Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysages	C1. Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu et restaurer et gérer les milieux ouverts	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> , 3270 - Rivières avec berges vaseuses et végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin, 7110 - Tourbières hautes actives *, 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle, 91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*, 9230 - Chênaies galico-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> , 91D0 - Tourbières boisées, 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> . Toutes les espèces	Agriculture, sylviculture, pisciculture, chasse, pêche, collectivité, privés
	C2. Travailler sur la réduction d'apports de polluants	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> , 3270 - Rivières avec berges vaseuses et végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Agriculture, sylviculture, Collectivité
	C3. Limiter l'ensablement des milieux	Toutes les espèces	Toutes les activités
D. Protéger les habitats dunaires et halophiles	D1. Conserver la naturalité des milieux	1230 - Végétations des fissures des rochers thermo-atlantiques, 1330 - Prés salés du schorre moyen , 1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques , 2110 - Dunes mobiles embryonnaires, 2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée *, 2170 - Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>Argentea</i> , 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale, 2190 - Dépressions humides intradunales	Collectivité, privés sylviculture, activités militaires, gestionnaires
	D2. Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux	1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques , 2110 - Dunes mobiles embryonnaires, 2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée *.	Tourisme, activités de loisirs, O.N.F.
	D3. Restaurer les milieux dégradés	1230 - Végétations des fissures des rochers thermo-atlantiques , 1330 - Prés salés du schorre moyen , 1420 - Fourrés halophiles thermo-atlantiques , 2110 - Dunes mobiles embryonnaires, 2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée *, 2170 - Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>Argentea</i> , 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale, 2190 - Dépressions humides intradunales. 1220 - Cistude d'Europe, 1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle d'Europe, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1328 - Grande noctule, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe.	Collectivité, sylviculture, chasse, pêche, activités de loisirs.

<p>E. Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs</p>	<p>E1. Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations</p> <p>E2. Limiter les risques de mortalité directe et indirecte des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>1038 - Leucorrhine à front blanc, 1041 - Cordulie à corps fin, 1042 - Leucorrhine à gros thorax, 1044 - Agrion de mercure, 1065 - Damier de la Succise, 1071 - Fadet des laîches, 1096 - Lamproie de planer, 1220 - Cistude d'Europe, 1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle d'Europe, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1328 - Grande noctule, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe, 1416 - Isoète de Bory, 1618 - Fluteau nageant, 1831 - Faux cresson de Thore.</p>	<p>Toutes les activités</p>
<p>F. Améliorer les connaissances sur la biodiversité</p>	<p>F1. Améliorer les connaissances sur la faune et la flore</p>	<p>1220 - Cistude d'Europe, 1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle d'Europe, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1328 - Grande noctule, 1355 - Loutre d'Europe, 1356 - Vison d'Europe, 1416 - Isoète de Bory, 1618 - Fluteau nageant</p>	<p>Toutes les activités</p>
	<p>F2. Améliorer les connaissances sur les habitats</p>	<p>3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>), 3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées à Isoete spp., 7110 - Tourbières hautes actives *, 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle, 91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*, 9230 - Chênaies galico-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>, 91D0 - Tourbières boisées, 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i></p>	

Tableau 5 : Description des enjeux et objectifs définis

OGA	Enjeux transversaux
Constats	<p>De par son fonctionnement hydraulique et la connexion entre tous les milieux, le site possède des enjeux transversaux qui touchent chacun des habitats naturels.</p> <p>Cet objectif vise surtout à animer, informer les usagers sur les différents enjeux communs du site en prenant en compte l'aléa espèces invasives et l'importance de la bonne gestion des niveaux d'eau.</p>
	<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Maintenir une vigilance et une lutte contre les espèces invasives (animales et végétales)</p> <p>Constituant une des principales menaces pour le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, ses habitats et ses espèces emblématiques, il paraît important de lutter contre les espèces exotiques indésirables animales et végétales. L'éradication de ces espèces étant désormais utopique, l'objectif est de se concentrer sur la limitation de leur prolifération. Il est également important de surveiller l'apparition de nouvelles espèces indésirables.</p> <p>Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences écologiques des milieux</p> <p>OGA1.</p> <p>La plupart des milieux identifiés sur le site sont des milieux humides. Leur développement est donc intimement lié à la présence de l'eau et aux variations des niveaux. Des changements importants ou modifications peuvent donc causer des dommages sur les habitats et également les espèces vivant dans ces écosystèmes spécifiques.</p> <p>L'objectif est donc de conserver les caractéristiques hydrauliques des milieux en entretenant correctement les milieux, les cours d'eau, affluents et autres réseaux, de sorte à ce qu'ils conservent leurs qualités et se développent dans les meilleures conditions.</p> <p>Sensibiliser, informer les utilisateurs du site aux enjeux écologiques du site et animer</p> <p>OGA2.</p> <p>La communication est une partie importante dans la démarche Natura 2000. Elle permet de vulgariser les enjeux écologiques du site à tous les utilisateurs du site. Cet objectif envisage donc d'utiliser tous les moyens nécessaires pour réaliser des campagnes de sensibilisation et d'informations auprès des différents publics. De plus, il permettra d'encadrer les activités humaines afin qu'elles respectent les exigences des milieux et espèces.</p>
	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolifération d'espèces invasives (animales et végétales), - Gestion des niveaux d'eau non conforme aux exigences des milieux et espèces, - Manque de connaissances des différents usagers du site.



OGB	Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs
Constats	<p>Plus de 9 000 ha sur le site, correspondent à des milieux aquatiques (non marins) et notamment lacustres. En plus de la présence d'une végétation aquatique remarquable et souvent endémique au site (Isocète de Bory, Lobélie de Dortmann,...), ces milieux sont bordés par des rives marécageuses ouvertes constituant des réservoirs importants de biodiversité.</p> <p>Cet objectif vise surtout à conserver les milieux aquatiques et les rives d'étangs ouvertes en valorisant et favorisant et les pratiques agropastorales et en encadrant les activités de loisirs et touristiques existantes.</p>
	<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Maintenir les milieux ouverts en favorisant les pratiques agropastorales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir des milieux ouverts, - Gérer de façon extensive, les milieux ouverts, - Maintenir les végétations aquatiques lacustres, et les communautés pionnières, - Entretenir les plans d'eau et étangs, pièces d'eau temporaires et pelouses mésohygrophiles. <p>Limiter les impacts des activités nautiques, touristiques, et récréatives sur les habitats et les espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en défens les milieux les plus sensibles, - Communiquer des informations et sensibiliser les usagers des lacs et de leurs rives.
	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des milieux, - Eutrophisation, - Sur fréquentation et piétement,....

OGC	Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysages
Constats	<p>Majoritairement composé de milieux lacustres, le site comprend ensuite de nombreux milieux forestiers. Ces boisements (plus ou moins humides), sont associés aux rivières, courants et autres ruisseaux. Ensemble ils ont une grande importance car ils constituent des corridors pour la faune : les poissons, les insectes (odonates surtout) les mammifères semi-aquatiques et les chiroptères notamment. Dans ce chevelu, quelques landes, mégaphorbiaies et autres zones ouvertes subsistent mais correspondent à des reliquats d'anciennes activités humaines.</p>
	<p>Cet objectif est complet puisqu'il vise à maintenir la diversité des habitats forestiers et conserver leurs caractéristiques écologiques. Il concerne également la conservation de la qualité du réseau hydrographique en surveillant les altérations susceptible d'engendrer des dommages sur ces espaces aquatiques. Enfin, il favorise le maintien (ou la récupération) d'une mosaïque de paysages.</p>
	<p>Objectifs opérationnels</p>
OGC1	<p>Maintenir la mosaïque d'habitats, entretenir le corridor feuillu et restaurer et gérer les milieux ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et entretenir les ripisylves, - Gérer de façon extensive les boisements, - Conforter les berges, - Entretenir et reconquérir des milieux ouverts.
OGC2	<p>Travailler sur la réduction d'apports de polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les activités humaines, - Communiquer des informations et sensibiliser les usagers, - Mettre en place un projet agroenvironnemental.
OGC3	<p>Limiter l'ensablement des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les activités humaines, - Entretenir et aménager les cours d'eau pour éviter l'ensablement en aval.

OGD	Protéger les habitats dunaires et halophiles
Constats	<p>Le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born possède une diversité de milieux importante. Sa situation en contexte littoral et arrière dunaire, implique la présence de milieux dunaires et halophiles (uniquement sur le courant de Mimizan). Ces milieux sont localisés et minoritaires et ont donc un intérêt non négligeable: ils participent à l'enrichissement écologique du site.</p> <p>Cet objectif vise surtout à maintenir en état les habitats dunaires et halophiles en évitant toute dénaturation, en encadrant les activités humaines susceptibles de les endommager et en restaurant les milieux les plus dégradées.</p>
	Objectifs opérationnels
OGD1.	<p>Conserver la naturalité des milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en défens les milieux les plus sensibles, - Favoriser la régénération naturelle des boisements,...
OGD2.	<p>Améliorer les conditions d'accueil du public en veillant à diminuer son impact sur les milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer des informations et sensibiliser les usagers, - Encadrer les activités humaines.
OGD3.	<p>Restaurer les milieux dégradés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretenir et reconquérir des milieux ouverts, - Entretenir avec des moyens doux les milieux protégés, - Diminuer la pollution.
	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution - Eutrophisation, - Sur fréquentation et piétement, - Aménagements.



Figure 2 : Courant de Mimizan

OGE		Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats respectifs	
Constats		<p>Les espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born sont susceptibles de subir des dommages du fait de la présence d'activités humaines.</p> <p>Cet objectif vise surtout à préserver les espèces d'intérêt communautaire en mettant tous les moyens disponibles pour lutter contre les sources de mortalité, éviter les sources de dérangement et enrayer les dégradations de leurs habitats.</p>	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prolifération d'espèces invasives (animales et végétales), - Pollution, - Aménagement, urbanisme....
OGF1.		<p>Prendre en compte les exigences des espèces lors de travaux ou manifestations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer des informations et sensibiliser les usagers, - Suivre et encadrer les porteurs de projets. 	Objectifs opérationnels
OGF2.		<p>Limitier les risques de mortalité directe ou indirecte des espèces d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de déplacements des espèces et mettre en transparence les ouvrages, - Améliorer le développement des espèces et augmenter la capacité d'accueil du site. 	
OGF		Améliorer les connaissances sur la biodiversité	
Constats		<p>Le DOCOB a permis d'identifier de nombreuses lacunes quant aux habitats et aux espèces listées et inventoriées. Il paraît nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces éléments afin que les actions de gestion adaptées.</p> <p>Cet objectif vise surtout à enrichir les données disponibles sur les espèces et les habitats qui ont permis de justifier la désignation du site. Cela permettra d'affiner les priorités de gestion et d'adapter les actions aux réels enjeux.</p>	Menaces
		Objectifs opérationnels	
OGF1.		<p>Améliorer les connaissances sur la faune et la flore</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les connaissances sur la flore emblématique, - Etablir l'état des populations des mammifères, reptiles et autres espèces connues sur le site, - Acquérir de nouvelles connaissances sur des groupes sous inventoriés (reptiles et amphibiens), - Mettre en œuvre des expérimentations pour le Flûteau nageant. 	
OGF2.		<p>Améliorer les connaissances sur les habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les données cartographiques, - Comprendre l'imbrication des milieux.... 	

PROGRAMME D'ACTIONS

Modalités générales d'application des mesures

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a choisi de gérer les sites en favorisant une gestion contractuelle et volontaire des sites. Cette méthode permet d'offrir, aux usagers du site, la possibilité de s'investir, dans leur gestion, par la signature de contrats de gestion et d'une charte Natura 2000. Cette politique ambitieuse de la France marque sa volonté d'une bonne gouvernance et permet une adhésion réelle et effective des citoyens aux objectifs de Natura 2000.

La présente partie consiste alors à définir, dans le détail, les mesures de gestion à mener sur le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, en intégrant les objectifs arrêtés pour leur conservation.

I. Les contrats Natura 2000

Objet

D'après la circulaire du 27 AVRIL 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.

Le contrat Natura 2000, porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site et qui sont mentionnés dans les arrêtés ministériels en date du 16 novembre 2001 modifiés. Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB et, par là même, aux cahiers des charges contenus dans le DOCOB en application des dispositions de l'article R.414-9 du code de l'environnement.

Cette aide ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Modalités d'adhésion

Conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement), le contrat Natura 2000 définit les engagements que doit respecter la personne signataire.

Il précise la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie.

Pour être éligibles il faut répondre aux critères ci-dessous :

- les terrains doivent être inclus dans le site Natura 2000 dont le DOCOB est opérationnel (*a minima* approuvé par arrêté préfectoral ou dont le cahier des charges d'actions a été validé par une note de service préfectorale),
- le signataire doit être soit titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans un site classé Natura 2000, soit professionnel ou utilisateur des espaces situés dans le site.

La signature de plusieurs contrats Natura 2000 sur une même parcelle est possible mais doit néanmoins rester exceptionnelle, dans un souci de cohérence écologique et de simplification des procédures et des contrôles.

Diversité

Trois types de contrats existent. Leurs spécificités sont décrites dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Les contrats Natura 2000

Contrat NATURA 2000				
Types de milieux	Type de contrat	Précisions financières	Bénéficiaires	Description
Milieux forestiers	Contrat Natura 2000 Forestier	Contrats relatifs à la mesure 227 du Plan de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H.). Les actions peuvent être cofinancées à hauteur de 50% par le FEADER ¹	Agriculteurs et non agriculteurs	Les contrats forestiers financent les activités non productives en forêt et espaces boisés. L'article 30, 2. et 3. du règlement n°1974/2006 de la commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement CE n°1698/2005 du Conseil définit explicitement les milieux forestiers.
Milieux agricoles	Contrat agricole (ou Mesure Agro-Environnementale territorialisée M.A.E.t)	Contrats relatifs à la mesure 214 ou 216 du Plan de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H.). Les actions sont cofinancées par le FEADER ¹ et les crédits de l'État (MAP). Les mesures doivent être choisies parmi celles listées dans la synthèse régionale agri-environnementale. Montant minimum pour 5 ans est de 1 000 €.	Agriculteurs	Les contrats agricoles financent les activités non productives. Ces contrats concernent uniquement les exploitants agricoles et les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Pour être éligibles il faut donc remplir des conditions particulières : - les parcelles concernées doivent être déclarées à la PAC, - le signataire doit être agriculteur (entre 18 et 60 ans) exerçant une activité selon les conditions définies à l'article R 311-1 du code rural

Milieux autres	Contrat ni agricole ni forestier dit contrat « ni ni »	<p>Contrats relatifs à la mesure 323 B du Plan de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H.).</p> <p>Les actions peuvent être cofinancées à hauteur de 50% par le FEADER¹</p>	Agriculteurs et non agriculteurs	<p>Les contrats « ni ni » financent toutes les actions A323...P et R annexées dans la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Est éligible toute personne physique (de plus de 18 ans) ou morale, publique ou privée, titulaires de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.</p>
----------------	--	--	----------------------------------	---

¹ *D'après l'Aten, pôle de ressources et compétences pour la nature :*

Conséquence de la clôture du FEADER (fin 2014) sur le co-financement européen des contrats et des DOCOB : à partir du 31/12/2014, les mesures contractuelles ne seront plus éligibles au FEADER. Les DOCOBs ne seront plus cofinancés par le FEADER au-delà du 31/12/2014, par conséquent les nouveaux DOCOBs lancés verront leur durée d'élaboration réduite. Un nouveau fonds européen prendra le relais.

Fonctionnement

- Durée

Le contrat Natura 2000 est conclu pour une durée minimale de cinq ans.

- Rémunération

Les contrats Natura 2000 permettent d'apporter une contrepartie financière au signataire, relatifs aux frais d'investissements ou d'entretien induits.

Pour les contrats agricoles, la rémunération est calculée sur la base du manque à gagner pour l'exploitant. Une enveloppe doit être préalablement définie à l'échelle du site Natura 2000.

Un programme agroenvironnemental doit être défini pour désigner les contrats à mettre en place et constituer des cahiers des charges précis. Ce travail sera effectué dans la phase animation.

Pour les autres contrats, le montant du financement est calculé sur devis, et en règle générale, ils sont financés à 100%. Les dépenses sont acquittées par le bénéficiaire puis remboursées (paiement de l'aide par l'Agence de Service et de Paiement), sur présentation de factures (prestations externes) ou de pièces justificatives équivalentes (comptabilité analytique et fiches de paie pour les dépenses internes). En conséquence, il est plus simple de recourir à la sous-traitance des travaux qu'à la régie, et les bénéficiaires doivent pouvoir assumer l'avance de trésorerie des dépenses à réaliser pour les travaux. En Aquitaine, des barèmes ont été établis pour fixer le montant des aides des actions éligibles au contrat forestier et au contrat ni-ni.

- Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.)

Les contrats Natura 2000 donnent droit à l'exonération de la T.F.P.N.B. Pour ce faire, il faut que le site Natura 2000 soit désigné en droit français (arrêté de désignation de Z.S.C.) et que le DOCOB soit approuvé par arrêté préfectoral. Sans ces deux conditions, la signature de contrats est possible dès que les services de l'Etat considèrent le DOCOB comme opérationnel (par un simple courrier du préfet en général), mais l'exonération ne peut être réalisée.

- Contrôles

Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en œuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associés aux actions.

II. La charte

Objet

La charte Natura 2000 a pour objectif la conservation du site Natura 2000 et le maintien des enjeux majeurs de conservation identifiés lors de leur hiérarchisation. Elle favorise la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site en établissant l'adhésion des signataires aux objectifs poursuivis.

La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations pour chaque type de milieux ou d'activités. Les premiers sont simples et relèvent surtout du bon sens et de pratiques de gestion locales, existantes sur le territoire et respectueuses des habitats et des espèces. Ces engagements n'induisent donc pas de frais supplémentaires au signataire. Les recommandations, en revanche, permettent de sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation. Contrairement aux engagements, ces recommandations ne peuvent pas faire l'objet de contrôles.

Modalités d'adhésion

Cet outil s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000. Le titulaire de la charte peut donc être : le propriétaire, le mandataire, ou l'un et l'autre conjointement.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Le titulaire choisit les parcelles cadastrales pour lesquelles il souhaite respecter les engagements et les recommandations définies.

Fonctionnement

L'adhésion à la charte, comme le contrat, donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles situées sur le site Natura 2000.

Comme spécifié dans l'objet de la charte, le respect des engagements peut faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

III. Les mesures hors contrats et actions d'accompagnement

Objet

Les actions "Hors contrat" (notées HC) sont les propositions de gestion à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation mais qui ne relèvent pas de la contractualisation : expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion, etc....

Les actions d'accompagnement (notées AA) relèvent des actions d'animation ou d'information particulière non rattachées directement aux contrats.

Modalité

L'animateur s'attachera à préciser ou rédiger un cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ».

Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur devra conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Le coût afférent à la réalisation des étapes qui suivent doit se concevoir comme un « coût par action ».

Fonctionnement

Certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000. L'animateur recevra copie des données recensées par le prestataire choisi par l'Etat sur son site afin de les intégrer au suivi de la mise en œuvre du DOCOB dont il a la charge.

Mesures proposées

Pour répondre aux différents objectifs opérationnels, des propositions d'actions sont rédigées sous forme de « Fiches » (cf. Tome III catalogue d'actions). Les actions de gestion conservatrice ou restauratrice sont déterminées en adaptation avec les propriétés du site et conciliant les différents intérêts locaux. Chaque action prend en compte les zones d'influences et de menaces pour être adaptée et maintenir ou restaurer le bon état de la biodiversité dans ce contexte. Les limites de la gestion sont définies de manière fonctionnelle.

Chaque fiche détaille le cadre dans lequel l'action s'inscrit et l'itinéraire technique proposé pour atteindre l'objectif fixé. L'aspect financier et les types de modalités de suivi sont présentés. Des indicateurs de suivi de l'évolution du milieu sont également déterminés pour permettre de vérifier l'avancée des travaux et d'estimer l'impact des actions de gestion entreprises. Les actions ne revêtent pas le même ordre d'importance. Ainsi, trois degrés de priorités sont attribués selon la priorité de l'objectif de départ afin d'assurer une mise en œuvre rationnelle.

Les fiches actions mentionnent également les habitats et espèces concernés par les objectifs communs.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, 31 fiches de gestion ont été élaborées. Elles sont consultables dans le Tome III.

Trois types de mesures sont comprises dans ce document :

- les actions contractuelles ou mesures de gestion,
- les mesures hors contrat,
- les actions d'accompagnement relatives à l'animation du DOCOB.

Suivi des mesures de gestion

La démarche Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation prévue par les textes de la directive « Habitats, faune et flore ». Cette évaluation est réalisée au niveau national et biogéographique par chaque État membre.

Il est donc nécessaire, à l'échelle des sites, de mettre en place des éléments pour suivre la mise en œuvre du DOCOB, ainsi que de l'état des espèces et des habitats, telle qu'elle a été prévue dans le Code de l'environnement (articles R. 414-11 et R. 414-8-5).

Toutes les mesures sont concernées par le bilan-évaluation : gestion des habitats et espèces, amélioration des connaissances, gestion transversale du site, conduite du projet (communication, information, adhésion territoriale...).

Pour le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, les mesures de suivi sont intégrées dans les fiches du catalogue d'actions.

De manière générale, les méthodes de suivi préconisées sont (et seront) élaborés selon les méthodologies mises en place par le C.B.N.S.A..

Missionné par la DREAL Aquitaine, dans le cadre d'un programme pluriannuel visant à suivre l'état de conservation de l'ensemble des Habitats d'Intérêts Communautaires (HIC), le C.B.N.S.A. doit fournir tous les six ans des éléments concrets pour évaluer l'état de conservation des HIC à différents niveaux (cette évaluation s'effectue dans le cadre du rapportage sur l'état de conservation des milieux naturels effectué au niveau national.).



Cependant, en Aquitaine, on dispose d'une grande méconnaissance des végétations du sud-ouest de la France (manque de travaux, peu d'experts en région, déficit de prise en compte par les experts nationaux), les données de répartition sont très hétérogènes et les méthodes d'évaluation des milieux sont quasi inexistantes, ou non standardisées. Pour pallier ces manques, la cellule Natura 2000 du Conservatoire se doit alors, d'élaborer et de tester des méthodologies d'évaluation des habitats afin qu'elles soient adaptées au contexte local et facilement transposables et réalisables par un plus grand nombre de gestionnaires.

Figure 3 : Présentation du schéma pluri-annuel du C.B.N.S.A.

Pour la phase d'animation (et de suivi des mesures), plusieurs méthodologies seront disponibles et permettront de suivre les milieux concernés et d'en évaluer leur état :

- Suivi des végétations amphibiennes des étangs arrière-littoraux,
- Suivi des landes et tourbières acidiphiles,
- Suivi des dunes, prés salés et falaises maritimes,
- Suivi des végétations alluviales non estuariennes.

Maquette financière

I. Rappel des coûts unitaires

Les coûts des actions de gestion des milieux ouverts ont été évalués à partir :

- de l'arrêté préfectoral relatif au financement des investissements forestiers ou des actions forestières destinées à la protection ou la restauration de la biodiversité en site Natura 2000,
- de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2012 relatif à la contractualisation sur barème dans le cadre de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers,
- d'une estimation spécifique basée sur des éléments communs mis en place sur d'autres sites ou dans le cadre de la phase élaboration (c'est le cas pour les prix des éléments de communication par exemple).

II. Estimation financière des mesures de gestion

Tableau 7 : Estimation financière des actions de gestion (par tâches)

Tâches	Prix € HT		Unité	Sources données
	minimum	maximum		
Dossier loi sur l'eau	3000	5000	U	Barèmes, les tarifs maximum sont parfois revus à la hausse d'après les connaissances des gestionnaires
Tronçonnage et bûcheronnage léger	150	150	ha	
Exportation des produits	70	250	ha	
Broyage ou débroussaillage	300	600	ha	
Achat et pose d'une clôture	6,5	15	ml	
Achat et installation du matériel d'élevage	130	1000	U	
Entretien des équipements pastoraux	45	100	ha	
Suivi des animaux	100	800	ha	
Fauche des refus	200	200	ha	
Fauche et andainage	300	500	ha	
Conditionnement	50	100	ha	
Entretien des berges	2,5		ml	
Curage léger d'entretien	600	1000	point d'eau	
Fauche	300		ha	
Entretien de la végétation	0,3		ml	
Entretien des arbres sains, débroussaillage des abords et exportation des déchets de coupe	18		arbre	

Etrépage	100		ha	
Création de linéaires de végétation	5,5		m	
Débroussaillage à la landaise	250		ha	
Fauchage en bord de route	0,06		m ²	
Fascinage de berges	200		ml	
Enrochement	45		T	
Palplanches	450		ml	
Matériel photographique infra-rouge	200	400	U	
Nichoïr à chauves-souris	45	100	U	
Travaux de reconnexion comprenant curage et busage	5000	10000	(forfait) u	
Broyage ou débroussaillage en zone humide	800	1000	ha	
Fauche des refus et export	500	1000	ha	
Brûlage dirigé (comprant réalisation du dossier et interventions)	1000		ha	
Gîte à chiroptères : brique alvéolée	3	5	U	
Gîte à chiroptères : parpaing plein allégé	2	3	U	Guide technique étudier et protéger les chauves-souris
Gîte à chiroptères en bois	8	15	U	PNR des Caps et Marais d'Opale
Mise en protection et aménagement intérieur de gîte bâti	3500	5000	U	
Formations naturalistes (pour la mise en œuvre d'actions HC en régie)	0	800	U	ATEN, réseau OPIE, LPO,...
Signalétique bois le matériel et la pose	500	1000	U	
Faucardage manuel	1,6		ml	
Faucardage mécanique	5000	7000	ha	
Repérage des arbres morts ou à cavités	200	300	ha	
Elimination de la végétation concurrente en système forestier	600	1200	ha	
Travail du sol en forêt	600	1000	ha	

Gestionnaires, autres sites Natura 2000, collectivités

Guide technique étudier et protéger les chauves-souris
PNR des Caps et Marais d'Opale

Sources externes

III. Répartition annuelle des coûts des mesures de gestion

Tableau 8 : Estimation financière des actions de gestion du site

Code mesure	Opération	Priorité	Secteurs potentiels	Coût global prévisionnel
GH-1	Amélioration et maintien du fonctionnement hydrologique naturel du bassin versant	1	Bras morts sur le Nasseys, Courant de Sainte-Eulalie-en-Born, Lagunes de Tirelague,....	80 000,00 €
GH-2	Reconquête extensive des milieux ouverts	1	Zone nord (sous la ligne haute tension) et zone en rive gauche du canal transaquitain, lagunes de Hournau et de Lartigues, à Biscarrosse,... Rive gauche de la Pave à proximité de la pisciculture, réserve de chasse et de faune sauvage de Parentis-en-Born, Tuc de Houng à Saint-Paul-en-Born,... Courant de Sainte-Eulalie-en-Born.	60 000,00 €
GH-3	Gestion extensive des milieux ouverts	1	Prairies de Gastes, Pontenx-les-Forges, Saint-Paul-en-Born,... Emplacements pétroliers et réseaux de collectes enterrées,...	35 000,00 €
GH-4	Maintien et gestion extensive des végétations aquatiques lacustres des étangs de Cazaux Sanguinet et Parentis Biscarrosse	1	Grèves de l'étang de Cazaux-Sanguinet en rives ouest et nord-est.	35 000,00 €
GH-5	Entretien et maintien des étangs et plans d'eau	2	Rives de Malocq à Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse mares de tonnes, Anse de Saint-Paul-en-Born, étangs d'Ychoux, Labouheyre et Pontenx-les-Forges,....	45 000,00 €
GH-6	Entretien et maintien des pièces d'eau temporaires	2	Mare dystrophe située à la plage des Aigrettes à Sanguinet,...	6 000,00 €
GH-7	Entretien des pelouses mésohygrophile a Isoète épineux	2	Plage et aire de tentes du camping du lac à Aureilhan	15 000,00 €
GH-8	Maintien des communautés pionnières en milieux humides	1	Tourbière du petit étang de Biscarrosse (rive est), marais rivulaires aux grands étangs,...	80 000,00 €
GH-9	Gestion extensive des milieux tourbeux	2	Rives d'étangs,...	90 000,00 €
GH-10	Protection des habitats d'intérêt communautaires sensibles	2	Prés salés, fourrés halophiles du courant de Mimizan, Tourbières boisées de Pontenx-les-Forges.	4 000,00 €
GH-11	Maintien des clairières en forêt	2	Clairière en forêt à Parentis-en-Born,...	3 000,00 €
GH-12	Restauration et entretien des ripisylves	3	Ripisylve sur le courant de Sainte-Eulalie-en-Born, ripisylves sur les ruisseaux du Canteloup, de la Pave et	40 000,00 €

			de l'Escource,...	
GH-13	Confortement des berges	2	Berges de cours d'eau érodées : Nasseys, la Pave, le Canteloup, l'Escource, courant de Mimizan,...	20 000,00 €
GH-14	Gestion des boisements alluviaux et sensibilisation auprès des usagers	3	A définir suite à l'élaboration de la cartographie des habitats forestiers.	2000,00 €
GE-1	Amélioration du déplacement et du développement des espèces aquatiques	3	Courant de Sainte-Eulalie-en-Born,....	1 000,00 €
GE-2	Favorisation du développement des espèces d'intérêts communautaires et réduction de leur mortalité	1	A définir après étude sur l'état des populations.	100 000,00 €
GE-3	Augmentation de la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	3	Secteur Sud : Aureilhan, Saint-Paul-en-Born, Pontenx-les-Forges, Escource,...	7 500,00 €
AC-1	Cartographie et inventaire des habitats forestiers	1	Tout le site	2 000,00 €
AC-2	Approfondissement des prospections, amélioration de la connaissance sur la flore patrimoniale et expérimentation de gestion	1	Tout le site	20 000,00 €
AC-3	Vérification de l'état des populations des mammifères semi-aquatiques	2	Tout le site	15 000,00 €
AC-4	Localisation des sites d'ensoleillement et de pontes de la cistude...	2	Tout le site	15 000,00 €
AC-5	Approfondissement des connaissances sur les chiroptères du site	2	Tout le site	15 000,00 €
AC-6	Réalisation d'un inventaire sur les amphibiens et les reptiles	3	Tout le site	4 000,00 €
AC-7	Expérimentation pour restaurer les communautés à flûteau nageant	3	Tout le site	10 000,00 €
COUT TOTAL DES ACTIONS				704 500,00 €

Le tableau 8 ci-dessus est disponible dans sa totalité en annexe 22.

IV. Estimation financière de l'animation

Cette estimation a été établie en cohérence avec le cahier des charges pour l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DREAL Aquitaine, Octobre 2011) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014. Elle est associée à une proposition technique (cf. annexe 23).

Cette estimation a été soumise aux services de l'Etat en mars 2014 et a permis de faire l'objet d'une demande de subventions (pour la première année uniquement) envoyée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes le 14 mars 2014

Tableau 9 : Estimation financière de l'animation

Activités principales	Opération		Descriptif	Coût global
Préparation à la mise en œuvre du DOCOB	Formation		Participation à des formations pour acquérir des compétences nouvelles	2 132,24 €
	Information et communication sur les mesures de gestion	Site internet	Mise en place, entretien et mise à jour	2 713,76 €
		Lettre Natura 2000 (1 /an)	Rédaction et mise en forme	1 744,56 €
		Sorties Natura	Visite de site à destination du grand public (journée mondiale des zones humides, printemps des Landes,...)	2 907,60 €
		Réunions publiques	Préparation, restitution	3 295,28 €
		Autres	Expositions,...	1 163,04 €
	Participation à la vie du réseau au-delà du site		Participation aux réunions et COPIL des sites voisins, suivi des démarches parallèles (SAGE, Trame verte et bleue, Sites inscrits et classés,...)	3 876,80 €
Mise en œuvre des mesures de gestion	Animation des Contrats Natura 2000		Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit et prise de contact	2 519,92 €
			Diagnostics préalables des parcelles	2 132,24 €
			Proposition de contrat, aide au montage des dossiers et suivi de l'instruction	2 907,60 €
			Aide à la mise en œuvre technique et suivi	1 163,04 €
	Animation des MAET	Montage du projet MAET	Partenariat, réunions, écriture du projet et présentation à la CRAE	775,36 €
		Démarchage des bénéficiaires potentiels	Diagnostics, choix des MAET, montage administratif des contrats	1 163,04 €
	Suivi des contrats		Réceptions de travaux, entretiens avec bénéficiaires pour ajustements, suivis écologiques simples	2 326,08 €
	Animation de la Charte Natura 2000		Communication et information des signataires	2 519,92 €
			Démarchage des bénéficiaires potentiels	2 326,08 €
			Appui technique au montage administratif et aux éléments fonciers	2 326,08 €
	Amélioration connaissances naturalistes,		Etude, intégration des nouvelles connaissances naturalistes, mise	6 784,40 €

	cartographique et suivis	à jour cartographique, suivis des inventaires déjà menés sur le site	
		Recherche de prestataires ou organisation en régie	3 876,80 €
		Elaboration des cahiers des charges techniques	
	Préparation des actions hors contrats	Préparation des marchés (assistance ou sous-gérance), ingénierie financière	2 907,60 €
		Conduite d'opérations et suivi de chantier	1 744,56 €
	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	Actions de montage de projet, recherche de partenaires financiers, élaboration des cahiers des charges, de marchés publics, montage administratif et financier, réceptions de travaux	5 815,20 €
	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Information et assistance aux porteurs de projets	2 907,60 €
		Information et appui local auprès de l'administration	581,52 €
		Veille locale	1 163,04 €
Suivi administratif et financier	Bilans et évaluations des mesures de gestion	Bilan annuel des actions menées avec évaluation technique, scientifique et financière	2 907,60 €
		Synthèse biannuelle des contrats engagés	2 907,60 €
		Bilan annuel de la contractualisation des MAEt	2 907,60 €
		Adaptation des orientations de gestion à l'issue de la 1ère période d'animation	969,20 €
	Comité de pilotage et réunions étape	Préparation et animation	1 744,56 €
	Mise à jour du DOCOB	Mise à jour de la cartographie des habitats, adaptation du projet agro-environnemental et mise à jour des objectifs en fonction des directives données par les services de l'Etat	5 039,84 €
	Animation générale	Echanges avec les autres sites	1 163,04 €
COUT TOTAL DE L'ANIMATION			81 412,80 €

V. Synthèse des coûts

Comme le montre les graphiques ci-suivant, la majorité des actions rentrent dans le cadre de Contrat Natura 2000.

Tableau 10 : Synthèse des coûts

TOTAL ACTIONS (sur 5 ans)	704 500,00 €
TOTAL ANIMATION (sur 3 ans)	81 412,80 €
COUT TOTAL ELABORATION	785 912,80 €

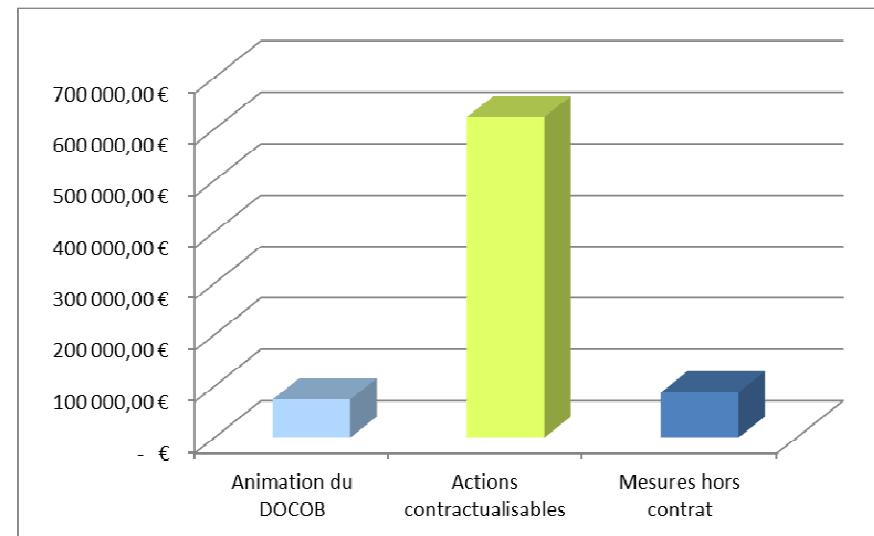


Figure 4 : Répartition des coûts selon la nature de l'action

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Priorisation de gestion des HIC	3
Tableau 2 : Priorisation de gestion des EIC.....	4
Tableau 3 : Identification des objectifs généraux.....	5
Tableau 4 : Récapitulatif des objectifs de développement durable	6
Tableau 5 : Description des enjeux et objectifs définis	9
Tableau 6 : Les contrats Natura 2000.....	15
Tableau 7 : Estimation financière des actions de gestion (par tâches)	20
Tableau 8 : Estimation financière des actions de gestion du site	22
Tableau 9 : Estimation financière de l'animation.....	24
Tableau 10 : Synthèse des coûts.....	26

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Lac de Cazaux-Sanguinet vue depuis Put blanc	10
Figure 2 : Courant de Mimizan	12
Figure 3 : Présentation du schéma pluri-annuel du C.B.N.S.A	19
Figure 4 : Répartition des coûts selon la nature de l'action.....	26

Document d'objectifs NATURA 2000

Zones humides de l'arrière dune du pays de Born

Tome II ~ Objectifs et programme d'actions



Contacts : D.D.T.M. des Landes – Service Forêt Environnement. Gilbert Tarozzi : 05 58 51 30 14

Communauté de communes des Grands Lacs – Claire BETBEDER : 05 58 78 37 81

